

Rétablissons les faits

La gratuité scolaire

L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE : IL EST TEMPS D'AGIR

Plus de 80 pays offrent au moins un certain niveau de gratuité scolaire postsecondaire. Et une vingtaine de pays offrent l'éducation postsecondaire gratuite à tous leurs citoyens. Pourtant, au Canada, les frais de scolarité augmentent d'année en année. Il n'y a aucune raison pour que le Canada ne puisse pas éliminer lui aussi ces frais. Ne croyez pas les arguments suivants, très répandus, qui s'opposent à la gratuité scolaire.

Le mythe : L'éducation gratuite est un luxe que nous ne pouvons pas nous permettre.

La réalité : Au Canada, il est largement reconnu que l'éducation de la maternelle à la fin du secondaire est une nécessité sociale et économique qui doit être financée par l'État. Dans ce cas, pourquoi l'éducation devrait-elle soudainement devenir un luxe simplement parce qu'un étudiant a dépassé l'âge de 18 ans, en particulier à une époque où la majorité des emplois exigent un certain niveau de scolarité postsecondaire ? Le Canada a également beaucoup de marge de manœuvre financière pour dépenser davantage dans l'éducation postsecondaire. Le transfert du gouvernement fédéral pour les études postsecondaires ne représente actuellement que 0,2 % du PIB. C'est une question de choix, pas de capacité financière.

Le mythe : Étant donné que les enfants issus de familles aisées poursuivent davantage des études postsecondaires, la gratuité scolaire subventionnerait les enfants aisés aux dépens des étudiants issus de familles à faible revenu.

La réalité : Les enfants de familles à faible revenu, il est vrai, sont moins susceptibles de poursuivre des études postsecondaires. Ils trouvent souvent difficile de s'orienter dans le système complexe de subventions. De plus, ils font face à un endettement élevé et des emplois à temps partiel. En éliminant les frais de scolarité, les étudiants issus de familles à faible revenu auraient plus de facilité à fréquenter le collège ou l'université. Les étudiants issus de familles à revenu élevé, quant à eux, assumeront les frais de leurs études par l'entremise de notre système d'imposition progressif, qui, contrairement aux frais de scolarité, repose sur la capacité de payer.

Le mythe : Si nous rendons l'éducation gratuite, nous finirons par payer pour que des gens « poursuivent leur passion » et obtiennent des diplômes inutiles.

La réalité : L'éducation est bien plus que la préparation à une carrière; les gens devraient pouvoir poursuivre leur développement personnel grâce à l'éducation postsecondaire. Mais l'enseignement supérieur développe également des compétences transférables : l'étudiant apprend à penser par lui-même, à s'exprimer, à faire preuve de curiosité, à exercer de nouvelles compétences, à travailler en coopération et avec efficacité. Ce sont des compétences qui profiteront à la collectivité et au futur milieu de travail de l'étudiant. En fait, les employeurs ont identifié le besoin de compétences non techniques de ce type comme l'une des plus importantes « lacunes de compétences » auquel le Canada est confronté.

Le mythe : Étant donné que les diplômés gagnent plus d'argent, l'éducation postsecondaire représente un avantage personnel qui devrait être payé par l'individu.

La réalité : L'éducation postsecondaire n'est pas simplement une question d'avantage personnel. Avoir une population bien éduquée présente des avantages sociaux et économiques. Et s'il est vrai qu'en moyenne, un diplômé de niveau postsecondaire gagne plus qu'un diplômé du secondaire, les avantages financiers des études postsecondaires sont inégalement répartis. Certains diplômés du postsecondaire finiront par gagner moins que les diplômés du secondaire, tout en restant gravement endettés. Demander aux diplômés de payer le coût de l'éducation par le biais de leurs impôts est plus équitable.

Le mythe : Nous ne pouvons pas instaurer la gratuité scolaire au Canada parce que les études postsecondaires sont de compétence provinciale.

La réalité : Les soins de santé relèvent aussi de la compétence des provinces, ce qui ne nous empêche pas d'avoir un régime universel d'assurance-maladie qui fournit des soins de santé à tous les citoyens canadiens. À l'instar des soins de santé, le gouvernement fédéral pourrait collaborer avec les provinces et les territoires pour financer les études postsecondaires sans exiger de frais d'utilisation sous forme de droits de scolarité ou autres.